Permanence du 12.02.24 - 9h00/12h00

Mail du Dimanche 11.02.24 18h02

Bonjour,

Nous habitons au 13 ruelle de la Nieppe sur le hameau de la Motte Au Bois.
Sur le document 3 de l'annexe 5, notre logement ne semble pas être dans le périmètre concerné de la tranche E.
Pouvez-vous me confirmer que les 2 logements (13 et 15 ruelle de la Nieppe) situés à moins de 50 mètres du 9 ruelle de la Nieppe sont prévus dans la tranche E.
Dans l'attente de votre retour.
Claire BIALAS

Mail du Lundi 12.02.24 8h05

Monsieur le Commissaire,
Bonjour

Nous habitons au 13 ruelle de la Nieppe sur le hameau de la Motte Au Bois.
Sur le document 3 de l'annexe 5, notre logement ne semble pas être dans le périmètre concerné de la tranche E.
Pouvez-vous me confirmer que notre logement situé à moins de 25 mètres du 9 ruelle de la Nieppe est prévu dans la tranche E.
Si tel n'est pas le cas, nous souhaitons être raccordés.

Dans l'attente de votre retour.
Claire BIALAS